LE PATRIOTE DES OPELOUSAS.

PUBLIE AUX OPELOUSAS, PAROISSE DE ST. LANDRY, LOUISIANE, TOUS LES SAMEDIS MATIN, PAR ALBERT DEJEAN, CYRUS THOMPSON ET ALF. LIVINGSTON.

VOLUME I. OPELOUSAS, SAMEDI MATIN, 1 SEPTEMBRE, 1855. NUMERO 27.

LE PATRIOTE.

JOURNAL OFFICIEL DE LA PAROISSE SAINT LANDRY.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

Sont de $2 50 par an, payable d'advance, et $3 50 si la souscription n'est pas payé dans les premiers trois mois. Dix cents pour un seul numéro du journal.

LES AVIS.

Seront insérés à raison de 5 cents la ligne pour chaque publication. Une déduction libérale sera faite pour les avis à l'année ou permanente.

☞ Il ne sera rien inséré pour moins d'une piastre

Nous appellons l'attention des Administrateurs des Successions à la loi ci-dessous, qui a été passé à la dernière session de la Legislature, intitulé

ACTE relative aux Avis Judiciaires.

Sec. 2. Il est de plus décrété, Que lorsqu'il se publiera deux gazettes ou plus de deux dans la Paroisse dans laquelle les dites PROCEDURES se font, ou dans laquelle la dite vente doit avoir lieu le défendeur au procès aura le droit de choisir la gazette on l'avis devra être publié, pourvu que le choix en soit fait dans un délai de trois jours après avoir reçu la notice de l'ordre JUDICIAIRE où de la SAISIE faite en vertu du dit ordre; et si le défendeur néglige de faire son choix, alors le plaignant aura le droit de le faire.

Candidats du Parti Natif Americain.

Pour Gouverneur,
CHARLES DERBIGNY,
de Jefferson.

Pour Lieutenant-Gouverneur,
LOUIS E. TEXADA,
des Rapides.

Pour Secretaire d'Etat,
ROBERT G. BEALE,
d'Est Baton Rouge.

Pour Tresorier,
J. V. DURALDE,
d'Ouest Baton Rouge.

Pour Auditeur,
WALTER ROSSMAN,
de Clafborne.

Pour Avocat-General,
RANDELL HUNT,
de la Nouvelle-Orléans.

Pour la Surintendance de l'Inst. Publique,
O. D. STILLMAN,
de Ouachita.

Pour le Congres, Quatrieme District,
WILLIAM B. LEWIS,
de St. Landry.

Pour Representans,
CYPRIEN DUPRE,
SOLOMON B. HARMAN,
LOUIS KERLEGAND.

Pour Sheriff,
ELBERT GANTT.

Pour Coroner,
FREEMAN BURR.

Pour Greffier,
J. B. A. FONTENOT.

Pour Assesseur,
OSCAR F. STANTON.

Pour Avocat de District,
JAMES M. PORTER.

Plateforme.

I—Nous demandons que les lois de naturalisation soient révisées de manière à sauvegarder la sincérité du scrutin.

II—Nous demandons qu'il soit voté des lois convenables pour interdire l'entrée du pays aux mendiants et aux criminels.

III—Nous condamnons toute atteinte que l'on chercherait à porter aux droits acquis par les habitans de ce pays, qu'ils soient nés aux Etats-Unis ou à l'étranger.

IV—Nous croyons que le gouvernement fédéral ne doit point s'occuper de l'esclavage, si ce n'est pour protéger nos droits constitutionnels.

V—Nous nous prononçons pour une forte politique nationale qui entoure d'une inviolable protection à l'étranger le nom américain, et qui accompagne et sauvegarde le citoyens de l'Union partout où il se trouve.

VI—Nous croyons que les Américains doivent gouverner l'Amérique et que ce gouvernement doit résulter de l'élection, seul moyen légitime de réforme dans ce pays.

VII—Nous croyons que les fonctions publiques doivent être offertes et non sollicitées. Nous condamnons les distributions de places parmi la horde de solliciteurs qui les revendiquent comme la récompense de leurs services.

VIII—Nous maintiendrons et nous défendrons la Constitution des Etats-Unis, ainsi que l'Union, telle qu'elle existe actuellement, et les droits des Etats dans leur intégrité, exigeant en même temps que le gouvernement général remplisse exactement tous les devoirs qui lui sont imposés par la Constitution.

IX—Nous approuvons le programme adopté par le Conseil National du parti Américain, dans sa récente réunion à Philadelphie, mais nous rejetons l'application des principes du huitième article aux catholiques américains comme injuste, contraire à la vérité et complétement indigne de notre pays. Nous protesterons constamment contre toute atteinte que l'on chercherait à porter à la liberté religieuse, car nous mettons au premier rang de nos convictions ce principe qu'entre l'homme et sa conscience Dieu seul est juge. Nous condamnons de la manière la plus formelle toute tentative ayant pour but de faire d'une croyance religieuse une condition pour remplir des fonctions politiques, et nous ne nous joindrons jamais à un parti qui ne partagerait pas complétement nos vues à cet égard.

X—Nous ne sommes pas opposés à aucun parti, comme organisation politique, mais nous serons contre tous ceux qui combattrons les grands principes américains que nous venons d'énoncer.

Doctrines d'Etat.

Réforme des abus et diminution des dépenses de l'Etat.

Education de la jeunesse du pays dans les écoles établies par l'Etat.

Organisation constitutionnelle de la commission des terres inondées.

Administration plus efficace du département des améliorations intérieures dans le but d'améliorer notre navigation intérieure.

OPINIONS DE WASHINGTON ET AUTRES.

Il n'est pas de l'intérêt de notre gouvernement d'élever aux places civiles ou militaires, des étrangers à l'exclusion de nos propres citoyens. WASHINGTON.

Je désire sincèrement, qu'il n'y eût pas un seul étranger parmi nous, excepté le Marquis de Lafayette dont la conduite diffère entièrement de celle des autres. WASHINGTON.

Je vous conjure, mes concitoyens, de vous tenir sur vos gardes, contre les adresses insidieuses de l'influence étrangère. C'est l'ennemi le plus dangereux d'un gouvernement républicain. WASHINGTON.

J'espère que nous trouverons un moyens, de nous garantir, à l'avenir contre l'influence étrangère chez nous, qu'elle soit politique, commerciale, ou de quelque manière qu'elle puisse être exercée. Je voudrais qu'il y eût un océan de flamme entre ce pays-ci et l'Europe. JEFFERSON.

L'influence étrangère est un ennemi secrèt de notre gouvernement; nous ne pouvons pas faire trop d'efforts pour la supprimer. MADISON.

Il y a une nécessité très urgente de modifier nos lois de Naturalisation. DANIEL WEBSTER.

OPELOUSAS:

SAMEDI MATIN, 1 SEPTEMBRE, 1855.

Nous référons nos lecteurs aux deux lettres d'un Américain à M. J. P. Benjamin, que nous publions sur notre seconde page. Nous reproduisons ces lettres de l'Abeille de la Nouvelle-Orléans et voici ce qu'en dit ce journal:

"Nous publions plus loin une lettre fort remarquable d'un Américain à M. Benjamin. Il va sans dire que notre correspondant s'est placé au point de vue qu'il lui a plu de choisir et que nous lui avons laissé la plus entière liberté d'appréciation. C'est au reste, le seul moyen d'éclairer parfaiteinent une question. Les opinions qu'exprime l'auteur sont les siennes et ne nous engagent nullement. La nôtre, si on nous la demandait au sujet de M. Benjamin personnellement, c'est qu'il eût dû s'abstenir. Son intervention dans le débat a été malheureuse sous plus d'un rapport. Empêché par le fait de sa naissance à l'étranger de faire partie du nouvel ordre politique, il eût dû comprendre que son impartialité serait révoquée en doute. M. Benjamin doit d'ailleurs la haute position qu'il occupe aujourd'hui aux whigs qui l'ont toujours comblé de leurs faveurs, et il y a eu de sa part ingratitude à attaquer un parti auquel se sont ralliés presque tous ses anciens amis.

Nous considérons la question au point de vue personnel, au point de vue du sentiment et du cœur, si on le préfère; mais il nous semble que même en politique un peu de reconnaissance à l'occasion ne messied pas. Eh! qui doute que M. Benjamin, si sa naissance hors de l'Union n'y eût mis obstacle, ne se fût empressé d'hadherer au nouveau parti! Notre honorable sénateur est plein d'abileté; il eût fait comme tant d'autres qui plutôt que de rester en dehors des agitations politiques du jour et de se condamner à une infeconde oisiveté, ont embrassé les principes de l'ordre mystérieux. M. Benjamin n'est pas un homme nouveau dans la politique: ses actes sont là qui nous servent à le mesurer.

Il nous importe peu d'ailleurs qu'il se soit à la fois prononcé contre le parti Américain et contre le parti Démocrate. Qu'il les batte en brèche, s'il le veut; qu'ils les remplace par un parti du Sud qui rallierait Know-Nothings et Locofocos, et dont il serait, bien entendu, le chef et le conseiller. Oh! M. Benjamin, nous nous trompons peut-être, mais il nous semble qu'un grain d'ambition n'est pas étranger à votre subit engouement pour le parti du Sud. C'est l'opinion, voyez-vous des Démocrates et des Know-Nothings auxquels vous avez distribué le blame avec une touchante égalité. Ils vous le rendent en suspectant audaciesement votre sincérite et votre bonne foi. N'est-ce pas de bonne guerre?

MM. LES EDITEURS DU "PATRIOTE."

Le *Courrier des Opelousas* a dénichè un oiseau pour en entendre le ramage, dit-il. Il paraît que cet oiseau lui donne de *fiers coups de bec*. Il lui rend roudement la monnaie de sa pièce. Savez-vous le latin MM. du Courrier? Non. Tant pis pour vous; car je suis obligé de vous en citer encore trois mots: *similia similibus curantur*, axiome reçu et homeopathie, méthode que j'emploie pour vous assainir l'intelligence. Mon dernier article me prouve que j'ai trouvé la proportion d'irritation à vous administrer, égale à la dose d'irritation existant chez vous, Hahnemann dit: "l'irritation substituve doit égaler l'irritation existante." Si vous n'êtes pas incurable, je vous guérirais et puisque vous me refusez la qualité de médecin, je pense que vous ne me refuserez celle de vétérinaire, puisque vous vous êtes soumis à mes prescriptions. En attendant, faites moi le plaisir d'être un peu plus décent, vous vous êtes servi d'un certain mot que je n'ose répéter ici, il est à la 16me ligne de votre article, "après avoir f.... deux mots." Veuillez donc ne pas vous oublier à ce point, ou bien ne pas être étonné si je vous appel *mal appris*; le mot que vous avez mis là, messieurs du Courrier, pue la berge suisse à une lieu de distance. Ils puent ces Suisses, qui le matin sont pour: la royauté Parisienne, à midi: la république Américaine et le soir: la république Helvétique. Ce mot là, messieurs les abonnés du Courrier, doit suffire pour en interdire la lecture à vos filles, si vous en avez, et si vous avez des mœurs; enfin que dire d'autre si ce n'est que l'on ne doit pas s'attendre à autre chose de certain Suisse et certain mulâtre que vous connaissez.

Cependant bien qu'il faille prendre des pincettes pour tenir leur journal pour la lire, tellement il est sale; on y trouve dans son numéro 30 un langage, qui, pour sortir de la même plume ne s'en est pas moins amendé. C'est fort heureux enfin. Allons la médication homéopatique produit son effet curatif, tant mieux.

Tout en félicitant ces messieurs sur l'amélioration de leur ergotisme, je vais répondre aux reproches qu'il me font, et je leur demande: de quel droit vous posez vous comme l'organe des Français qui lisent mes lettres? vous qui me contestez ce même droit. Je vous renvoie donc ce reproche, comme je vous renvoie apprendre à écrire le mot *orthographe* et conjuger le verbe patiner; vous, qui êtes passablement pédants.

Vous me reprochez de faire bon marché des *outrages*, des *haines* du *mépris* que vous prêtez au parti nativiste contre mes compatriotes; je vous réponds à ceci, messieurs; je nie positivement que le parti nativiste outrage mes compatriotes, je nie qu'il les méprise, ah! par exemple, je ne dis pas qu'il ne les hait pas; il y en a qui sont si haisables... surtout ceux dont je vous ai parlé ailleurs, qui ne sont Français que *par la loi*. Le nativiste parle sévèrement des naturalisés, n'a-t-il pas raison? Oseriez-vous par hasard soutenir que les *ci-devant français* sont mes compatriotes? ce serait vous moquer d'eux, car ils ne sont plus français, ils sont Américains, je n'ai par conséquent, rien de commun avec eux. Ils m'ont renié en reniant la grande famille à laquelle ils appartenaient avec moi. Soyez donc de bonne foi, et avouez que je dis vrai. Non, messieurs, ces Français là dont vous vous posez l'organe sans leur permission, ne sont point *citoyen Français* ne sont, par conséquent, pas mes concitoyens, et n'ont, par conséquent, pas le droit de revendiquer la *concitoyenneté* avec moi, que je la leur refuse. Dans les Français qui vous approuvent et me désapprouvent, pouvez vous en citer quelques-uns qui soutiennent la *France*, son *gouvernement*, son *chef*, seulement, en paroles ou en sympathie? non, vous n'en trouverez pas deux peut-être. Et, s'il en est ainsi, vous me mépriseriez à votre tour messieurs si vous me voyez tenir à l'estime à l'approbation de ces Français là.... Tant qu'il ne diront pas: *je suis Français avant tout*, permettez moi, jusques là, de professer la plus complette indifférence sur l'indignation dont vous parlez en leur nom et dites leur que fussé-je seule de mon opinion parmi eux. Je ne m'en croirai pas moins meilleur Français qu'eux.

Vous avancez comme proposition "l'européen qui, confiant dans la Constitution des Etats-Unis, est venu lui demander l'hospitalité (poudre éventée), lui apportant en échange, son industrie, ses talents et *son sang au besoin*." Et plus loin: "ces émigrés de toutes classe, qui *ne sont expatriés que* comptant sur des promesses sacrées." Oh messieurs, vous errez grandement en disant cela. Il est de notoriété publique, ici, comme en Europe, que l'émigrant ne vient en Amérique que dans le *seul* et *unique* but d'améliorer sa *position matérielle, physique*, cela est positif, vous ne le voyez pas avant de partir, s'informer comment on se naturalise, à quoi cela lui sert, tandis que vous le voyez bien s'informer activement: si en Amérique il pourrez mieux vivre et moins travailler, et y faire fortune, et par quels moyens. Non, messieurs les grands faiseurs de phrases, ce n'est pas l'espoir d'une somme plus ou moins grande de liberté qui détermine l'européen à venir ici. Il y a des exceptions, mais vous pouvez vous en servir pour combattre la règle générale. C'est là, messieurs, l'une de ces vérités fondamentale de laquelle vous vous éloignez toujours trop.

Vous parlez de *promesses* que l'Union fait aux émigrants; mais vous ne parlez pas de promesses du genre de celle-ci, écoutez: "Le vin se vende $1 50 le gallon et encore, assure-t-on que dans le Missouri on le refuse pour ce prix. On en récolte jusqu'à 1500 gallons par acre. La vigne est cultivée avec la charrue et ne reçoit pas d'engrais; en comptant $40 pour les frais de culture d'un acre, et $40 pour l'achat du terrain et l'établissement, vous pouvez juger de l'énorme bénéfice. Il est trop incroyable qu'un acre puisse longtemps produire $2000" (ce passage est extrait d'un *Manuel de l'émigrant en Amérique*, voir au bureau de ce journal). Voilà, messieurs, les promesses qui amènent l'émigration, et non point celles dont vous parlez, niez si vous l'osez....

Qu'arrive-t-il, enfin, dès que l'émigrant à mis le pied sur cette *terre promise* il est *endoctriné* par les exploiteurs que vous savez, qui commencent à lui faire renier sa patrie, sa mère, à lui faire, par là, s'engager à verser le sang de ses frères.... *au besoin*.... dites-vous messieurs. et au *besoin aussi*, à vous vendre son vote, avouez donc que avez une mauvaise cause à défendre....

Enfin, puisque promesse il y a, selon vous, admettons pour instant que ces gens là ne viennent ici que pour jouir des droit que la Constitution Américaine leur a trop généreusement accordé; et dites nous donc un peu, où, vous voyez qu'on veuille les priver de ses droits. Il n'a jamais été question de cela; au contraire les nativistes ne cessent de dire aux naturalisés: "vos droits acquis seront respectés." Que voulez-vous de plus, messieurs, doutez-vous de la parole des nativistes? Leur parole vaut bien la votre. Je sais bien ce que vous voulez; vous voudriez que le nativisme au pouvoir soit plus généreux que vous ne seriez si vous étiez à sa place; il sera généreux soyez en sûrs messieurs, mais avant tout, il faut que pas des lois Constitutionnellement faites, il détruise dans son origine. l'influence électorale que ces hordes étrangères apportent à la disposition du plus offrant. Et vous voudriez que, en qualité d'*étranger*, dites vous, j'approuvasse des choses telles que celles que nous avons eû sous les yeux dans ces dernières luttes électorales.... non messieurs, je ne le ferai jamais.

Le nativiste n'est pas parfait, sans doute, mais c'est l'étranger qui lui a créé sa raison d'être. Si, par impossible, les émigrants étaient tous moraux, laborieux, religieux, instruits, comme il s'en trouve un sur cent peut-être, le nativisme existerait quand même. Vous avez beau nous dire, messieurs, que l'émigrant *apporte en échange*, son *industrie*, ses *talents*, son *sang au besoin*, etc., etc. Il faudrait qu'il apporta encore autre chose pour que le nativisme n'eusse pas sa raison d'être, et cette autre chose c'est le patriotisme. Non messieurs, mille fois non, l'étranger *n'apportera jamais* du patriotisme, parce que cela lui est impossible. Il vous apportera bien du patriotisme de commande comme celui dont parlait l'honorable T. Lewis, et duquel il disait, "qu'il faut se défier"; mais du *vrai patriotisme*, tel que celui qu'il faut pour gouverner un pays, non, un naturalisé ne peut qu'en promettre.

Pour en finir avec vous, messieurs, je vous dis que vos raisonnements ne sont pas fondés et que vous ne convaincrez personne que vous êtes de bonne foi dans vos argumentations surtout de la manière dont vous vous y prenez. Par conséquent je resterai, ne vous en déplaise, dans la croyance qu'un *bon Français* doit être partisan du nativisme. A l'avenir je ne répondrai plus à votre polémique, à moins que vous ne signez vos articles, ce que je ferai moi même pour vous répondre s'il y a lieu.

DR. B. DE LA C.

Le Conseil d'Etat du parti Américain dans la Caroline du Sud a solennellement protesté contre l'immixtion de la question religieuse dans la politique. Presque tous les Etats du Sud en ont déjà fait autant. La cause de la tolérance religieuse ne peut manquer de triompher sur toute la ligne.

BATON ROUGE.—Le révèrend J. Adams, prêtre catholique, vient de mourir à Baton-Rouge. Il était allé dans cette ville pour faire une allocution aux élèves du collège de St. Pierre at St. Paul et pour recevoir le père Lave dans la congrégation des jésuites.

TACTIQUE DES PARTIS.

Les démocrates affectent un amour sans borne pour la population étrangère. Si cet amour était sincère, nous nous garderions de le blamer; mais ne sait-on pas que c'est de la part de la faction locofoco du jour pure hypocrisie? Nos concitoyens d'origine étrangère ne sont pas heureusement tous dupes des protestations intéressées dont ils sont l'objet. Ils savent que c'est leur appui que l'on recherche, et rien de plus. La meilleure preuve de ce que nous affirmons ici, c'est que la part qui leur est faite dans les charges salariées est presque invariablement donnée aux Irlandais, à cause de leur nombre et de leur influence.

Le parti Américain, il faut lui rendre cette justice, a la franchise et le courage de ses convictions: il déclare à la face du monde qu'il considère comme dangereuse l'immixtion des étrangers dans le gouvernement local ou général. Il leur interdit les fonctions publiques, non qu'il leur soit hostile, mais parce que, dans les circonstances actuelles, il croit, à tort ou à raison, nécessaire de leur refuser un role actif dans les affaires du pays. Cette opinion peut être contestée, on peut la louer ou la blâmer, mais elle a au moins, nous le répétons, le mérite de la franchise et de la sincérité.

Les locofocos suivent une autre tactique. Individuellement, ils protestent contre la turbulence et l'esprit de domination d'une certaine classe d'Irlandais et d'Allemands, mais dans leurs journaux et dans leurs meetings ils élèvent des autels à ces derniers parce que leur concours leur est indispensable Pour beaucoup d'entre eux—nous parlons des Anglo-Saxons—on n'est Américain qu'autant que l'on porte un nom anglais. M. Lewis, candidat démocrate pour la place de sénateur dans un district de la Rivière-Rouge, n'a-t-il pas raillé fort agréablement M. Derbigny à propos de son nom *français*, et M. Texada au sujet de son nom espagnol? N'a-t-il pas demandé sérieusement à ses auditeurs s'ils voteraient pour des individus qui portent des noms *étrangers* et qu'un bon Américain ne saurait prononcer?

Si un nom français et un nom espagnol empêchent les locofocos d'origine anglo-saxonne de voter pour des Americains comme eux, à plus forte raison seront-ils opposés aux étrangers portant, comme les candidats know-nothings des noms étrangers.

La sortie de M. Lewis contre un nom français et un nom espagnol, doit éclairer les citoyens naturalisés sur les véritables sentimens des locofocos d'origine anglo-saxonne. Les étrangers, devenus Américains par la naturalisation, n'hésiteront pas, s'ils appartiennent au parti démocrate, à voter pour M. Wickliff, malgré son nom anglais, mais qu'ils aillent ensuite demander à M. Wickliffe et à ses amis politiques d'origine saxonne de les soutenir. M. Wickliffe en consorts leur répondront sans doute qu'ils n'ont pas l'habitude de voter pour des gens qui portent des nom français, espagnols ou italiens. Voilà le know-nothingisme locofoco, et il nous paraît beaucoup plus exclusif que celui du parti Américain.

Nous nous sommes promis de conserver toute notre indépendance pendant la lutte actuelle, et nous saurons marcher jusqu'au bout dans la voie que nous nous sommes tracée d'avance. Nous dirons la vérité aux deux partis. On peut condamner l'ostracisme absolu dont le parti Américain frappe la population étrangère, mais on ne saurait d'une autre part prétendre que l'amour qu'affichent les démocrates pour cette population soit sincère. Les locofocos ont beaucoup moins de respect que les Know-Nothings pour nos frères d'adoption, car ils ne visent qu'à en faire de dociles instruments tandis que le parti Américain craint seulement leur influence. La crainte implique un certain respect, une certaine estime; on ne craint que ceux qui sont forts et puissants. Les démocrates, au contraire, qui se posent en protecteurs des citoyens d'origine étrangère, ne cherchent qu'à les exploiter. Est-ce là un témoignage d'estime et de respect? Vraiment nous ne sommes pas surpris qu'un grand nombre d'étrangers éclairés et intelligens, préfèrent l'exclusion politique dont les frappe le nouveau parti à l'hypocrite protection que leur offrent les locofocos.

Nos frères d'adoption n'ont pas besoin d'ailleurs du patronage démocratique. Ils sont ici sous l'égide de la loi et de la Constitution. Ils partagent nos droits, nos privilégés et nos libertés. Leur suffrage, au jour de l'election, pèse du même poids et à la même valeur que le nôtre. L'exercice de fonctions politiques n'est pas un *droit* qu'ils puissent revendiquer, puisque ce n'est pas un *droit* pour ceux mêmes qui sont nés sur le sol américain. Un parti peut, sans violer la Constitution, les leur interdire, s'il triomphe, de même que les whigs les interdisaient autrefois aux democrates et les démocrates aux whigs. Cette exclusion mutuelle est une affaire de parti. Les locofocos, en admettant qu'ils triomphassent, pourraient, s'ils le voulaient, diviser les charges publiques entre les naturalisés et en exclure les citoyens nés aux Etats-Unis. La Constitution ne se mêle pas de ces petits arrangements de famille.

Quand a la *faculté* de remplir un poste politique, le parti Américain ne prétend pas en dépouiller les citoyens d'origine étrangère. Ce serait par trop absurde. La naturalisation donne à l'étranger la *faculté* de remplir toutes les fonctions publiques aux Etats-Unis, moins celles de président et de vice-président. Pour qu'il en fût autrement, il faudrait que la Constitution fédérale fût amendée. La *faculté* dont il s'agit plus haut resterait donc en tout état de cause pleine et entière, mais on conçoit après cela que si le parti Américain triomphait, il pût dans la pratique rendre cette faculté négative en ne donnant les places qu'aux citoyens nés dans l'Union, tout comme dans le passé des whigs la rendaient négative à l'égard des démocrates et les démocrates à l'égard des whigs.

Nous avons cru devoir revenir sur cette distinction parce-qu'il règne à ce sujet une grande confusion dans les esprits.

Quant aux autres faces de la question, nous les avons traitées plus d'une fois, et nous ne croyons pas nécessaire de nous répéter. [Abeille.

L'EMEUTE DE LOUISVILLE.

Quels ont été les agresseurs dans la sanglante journée du 6? Voilà la question que l'on s'est tout de suite posée en apprenant l'épouvantable tragédie dont Louisville a été récemment le théâtre. Les premiers coups de fusil ont été tirés par des Irlandais et des Allemands; les journaux hostiles au parti Américain en conviennent eux-mêmes. Le "Louisville Journal" accuse la population étrangère d'avoir provoqué l'émeute en attaquant sans motif les Américains; voici ce qu'il publiait dans son numéro du 8 courant:

"Nous avons pris la peine de rechercher la véritable origine de l'émeute de lundi. Nous avons interrogé nombre de personnes qui ont été les témoins du commencement de la bagarre dans le premier et dans le huitième districts. Nous sommes parfaitement convaincus que ces scènes de violence n'ont aucun rapport avec les élections, et que ce carnage et cet anéantissement de propriétés proviennent exclusivement d'attaques faites sans provocation par des étrangers contre les citoyens natifs. Partout où le sang a été répendu, les Américains ont été assaillis les premiers par des étrangers.

"Il y a de fortes raisons de croire que ces attaques n'ont pas été occasionnées par ce qui est arrivé lundi, et que tous les préparatifs en avaient été faits depuis quelques jours. Nous avons appris de plusieurs sources que les catholiques irlandais du voisinage des maisons de Quinn, dans Main street, s'attendaient à une attaque contre la procession américaine de samedi soir, et qu'ils n'avaient été déterminés à différer l'exécution de leur dessein meurtrier que par le nombre inattendu et le caractère de ceux qui composaient la procession. Deux femmes irlandaises vivant dans le voisinage ont reconnu qu'elles étaient instruites de ce projet. Une personne nous informe que lundi elle a été prévenue par un Allemand de ses amis, un armurier, de ne pas s'approcher pendant le jour de la partie de Main street située entre la dixième et la douzième rues, attendu que dans les dix jours précédents, il avait réparé environ deux cents fusils pour les Irlandais du voisinage. Il nous est dit que plusieurs Irlandais qui ont pris part à l'émeute ne résident pas dans la ville, et qu'il leur a été ordonné de se rendre en ville dans le but spécial d'aider leurs compatriotes à commettre les attentats résolus d'abord pour samedi soir, mais qui n'ont eu lieu que lundi dans l'après-midi. Il a aussi été reconnu de façon à n'en pas douter qu'une grande quantité d'armes et de munitions se trouvait dans les maisons de Quinn street qui ont été détruites.

"Nous avons aussi été informés dans le premier district des menaces ont été proférés par des catholique allemands, disant qu'il tueraient tout Allemand qui, lundi, oserait voter le bulletin américain. Nous apprenons, par le rapport d'un des hommes qui ont été blessés dans Shelby street, que cette menace a été mise à execution au moins une fois lundi dans l'après-midi. Nous savons aussi qu'en conséquence de ces menaces et de la conviction où l'on était que ceux qui les avaient proférée étaient capables de les réaliser, un certain nombre d'Allemands paisibles qui avaient voté le bulletin américain, ont craint de rentrer chez eux et n'y sont retournés que dans la journée d'hier. Il y a plus d'une semaine déjà, des avis émanes de différentes sources nous ont appris qu'il existait dans le premier district une force organisée de Sag-Nichts, et que les chefs du parti antiaméricain feraient tous leurs efforts pour déterminer les étrangers de la ville à accomplir par la force ce qu'il leur été impossible de réaliser paisiblement en déposant leur votes.

"Pendant des semaines avant le jour de l'élection. les appels les plus dangereux et les plus incendiaires leur ont été faits par les démagogues et la presse de leur parti. Ils ont été entraînés à croire ce qui n'est pas, c'est-à-dire que le parti americain cherchait à leur retirer quelques-uns des droits dont ils sont investis. Nous espérons que l'enquête du coroner mettra au jour les faits et les causes de ces événements, afin que la responsabilite terrible d'avoir provoque ces actes de violence retombe à qui il appartient, et que le verdict public frappe les véritables coupables."

Le "Louisville Journal" a promis alors un récit detaille de l'émeute du 6, récit qui devait être basé sur les déclarations assermentees de témoins dignes de foi, américains ou étrangers: et ce récit a en effet paru dans son numéro du 13 courant. Il occupe la plus grande partie du journal et les *affidavits* seuls remplissent cinq grandes colonnes. Vingt de ces declarations sont faites par des Irlandais: tous disent que l'émeute avait été organisée et préparée de longue main par un certain nombre de leurs compatriotes; que ceux-ci ont attaqué les Américain à l'improviste et sans avoir été provoqués; qu'ils en ont tué plusieurs loin des polls et blessé d'autres en faisant feu sur eux; que les émeutiers étaient armés jusqu'aux dents; qu'ils avaient plusieurs jours avant l'élection, fait un depôt de mousquets, de carabines, de pistolets et de poudre; qu'il n'y avait eu dans les polls que des combats peu dangereux à coups de poing; que le 6 à midi on ne prévoyait encore aucun trouble; que les Americains en général n'étaient pas armés et que l'élection se fut terminée sans encombre si quelques-uns de ces derniers n'avaient été lâchement assassinés dans plusieurs quartiers de la ville par des bandes armées qui tiraient des fenêtres, dans Quinn's Rows sur les hommes desarmés qui passaient dans la rue.

Abusant de l'ignorance des malheureux Irlandais, des démagogues leur avaient persuadé que le parti américain voulait les dépouiller de tous leurs droits civils et politiques, et que le soin de leur propre défense exigeait qu'ils prissent les armes Ces malheureux, en assassinant de paisibles citoyens, croyaient donc repousser la violence. Les misérables instigateurs de l'émeute, ceux qui pour satisfaire de détestables haines n'ont pas hésité à jeter au milieu d'une population paisible le brandon de la guerre civile, sont ici les seuls coupables. Les premiers coups de feu ont été le signal d'une mêlée générale. Les Américains apprenant que plusieurs de leurs compatriotes avaient été assassinés se sont rués avec furie contre les meurtriers et ont exercé contre eux de terribles représailles.

Qu'on cesse donc de condamner soit les Irlandais soit les Américains. Les vrais coupables, les seuls coupables, nous le répétons, sont les démagogues qui par leurs odieuses calomnies et leurs appels incendiaires ont soulevé la population étrangère contre les Americains. Ceux-là mériteraient qu'on leur appliquat l'impitoyable loi de Lynch. [Abeille.

NEW ORLEANS PRICES CURRENT.

CORRECTED WEEKLY.

Bagging—Kentucky, per yard	15	to	17
East India	14	to	14½
German		to	
Bale Rope—Kentucky, per lb	7	to	8½
Bran, per 100 lbs	75	to	80
Coffee—Rio, per lb	10½	to	11¼
Havana good	10	to	11
Candles—N.Bedford Sperm, lb	31	to	33
Star	23	to	24
Cordage—Manilla, per lb	17	to	18
Tarred American	14	to	16
Cornmeal, per bbl	3 50	to	3 50
Eggs, per bbl	12	to	14 50
Flour—Ohio, etc., sup. per bbl.	7 12½	to	
Illinois and Missouri	7 00	to	7 25
St. Louis, City	7 25	to	7 37
Extra	8 75	to	10 00
Fish—Cod, per box	90	to	1 00
Mackerel No. 1, per bbl	17	to	18
" No. 2	10	to	11
" No. 3	9	to	10
Herring, per box	60	to	90
Fruit—Raisins, MR, per box	3	to	4 25
Lemons	3 25	to	6
Almonds, Soft shell, per lb	14	to	18
" Hard shell	5½	to	6½
Grain—Wheat, per bushel	1 25	to	1 30
Oats	40	to	45
Corn, in ear, per bbl		to	
" shelled, per bushel	55	to	75
Beans, per bbl	6	to	8
Gunpowder—Common, keg	3 50	to	
Sporting	5	to	5 50
Hay, per ton	26 00	to	30 00
Hides—Wet-salted, heavy, lb	6	to	6½
Dry, country	11	to	12
Kip and Calf	6½	to	
Lime—Western, per bbl	90	to	1 30
Thomaston	1 50	to	1 70
Molasses—In the City, per gal	24	to	33
On Plantation		to	25½
Nails, 4 to 20d, per lb	3½	to	4½
Oils—Lard, per gallon	75	to	80
Linseed	1 10	to	1 15
Sperm, winter	1 75	to	1 90
Provisions—*Beef*, per bbl.			
Western Mess	16 50	to	17 50
" half bbl	8 50	to	9 50
Dried, per lb	7½	to	8½
Tongues, per dozen	5 50	to	6
Pork—Mess, per bbl	18 00	to	18 50
M. O	17	to	17 50
Prime	16 00	to	16 50
Hoground, per lb		to	7½
Bacon—Hams, per lb	8	to	12
" canvased	11	to	12
Sides	9½	to	10
Shoulders	8½	to	8½
Lard	10	to	12½
Butter—Goshen	30	to	35
Western	12	to	18
Cheese—American	8	to	10
Potatoes, per bbl	2 00	to	2 25
Rice—Carolina, per lb	7	to	7½
Sugar—Louisiana, in the City, lb	4	to	6¼
Louisiana, on Plantation	5½	to	6
Havana, White	6½	to	8
" Yellow	6	to	6½
" Brown	5½	to	6
Loaf, Boston and Philadelphia	10	to	10½
" Louisiana	8	to	10
Clarified	5½	to	6¼
Salt—Liverpool, fine sack	1 30	to	
" in store	1 75	to	1 80
" coarse, cargo	1 18	to	1 20
" " in store	1 30	to	
Soap—North. Ex. No. 1, per lb	7	to	9
" No. 1	6¼	to	7
Shot—American, bag, all sizes,	2 15	to	2 75
Tallow, per lb	10½	to	
Whisky—Rectified	34	to	35
Common	37½	to	

NEW ORLEANS COTTON MARKET.

Inferior	7½	Middling Fair	
Ordinary	7½	Fair	
Middling	9½10	Good Fair	
Good Middling	11a11½	Good and Fine	

CATTLE MARKET....FRIDAY EVENING.

Western Beeves, fine to choice	7½a9c. per lb
Do. good to fine	8a9c. per lb
Do. ordinary	8a7c. per lb
Sheep in lots	3 50a4 50 per head
Choice Sheep	3 50a4 50 per head
Hogs	7½a8c per lb
Milch Cows	35a85 per head
Calves and Yearlings	7a37 50 per head
Veal Cattle	8a11 per head

ETAT DE LA LOUISIANE— Cour de District, Paroisse St. Landry...No. 7541...Tableau et classification, et des dettes de George N. Rogers, cessionnaire.—

CALEB L. SWAYZE, de la Paroisse St. Landry, Syndic des créanciers du dit George N. Rogers, ayant présenté un tableau de distribution de ses biens, accompagné d'une petition demandant l'homologation d'icelui; Et attendu, qu'il a été fait droit à la dite petition par un ordre de la Cour en date du 24 Août, 1855:

En conséquence, avis est par le présent donné, aux intéressés dans la distribution des dits biens, d'avoir à déduire dans les trente jours qui suivront la date du présent avis, si aucunes elles ont, pour lesquelles le dit tableau ne serait pas homologué et confirmé.

Opelousas, le 1 Septembre, 1855.

A. GARRIGUES, Greffier.

BELLE RESIDENCE A VENDRE.— Je vendrai ma résidence dans le village des Opelousas pour la somme de Quatre Mille Piastres, en quatre payements annuels et égaux, portant intérêt à huit pour cent, du jour de la vente. Possession on sera donnée dans un mois.

July 21, 1855. E. H. MARTIN.

SOURCES DE BEAVER CREEK—*Reduction de Pension.*—A partir de cette date, le prix de pension à cet établissement célèbre sera, comme suit:

Par jour	$1 00
Chevaux, par jour	75

Une deduction liberale sera faite pour les personnes restant un mois ou plus et surtout pour les familles.

L'établissement meublé est dans un ordre parfait, et les sources fournissent une abondance d'eau.

Les bains et le logement sont excellents; et la cuisine est de meilleures. 11 Août.